



PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture

Direction des relations  
avec les collectivités territoriales  
et des affaires juridiques  
Pôle environnement

Section des installations classées (ICPE)

Dossier suivi par  
Sylvie NICOLAS  
Tel :02.51.36.72.44  
Fax :02 51 36 70 55  
sylvie.nicolas@vendee.gouv.fr

Dossier n° 96/0370  
Référence à rappeler : n° 2018/0587

La Roche-sur-Yon, le

08 FEV. 2019

DREAL PAYS DE LOIRE	
UD 85	
Reçu le : 18 FEV. 2019	
Enregistrement :	
Chef UD	✓ attrib.
Sub 1	
Sub 2	
Sub 3	
Sub 4	
Sub 5	X

Monsieur,

Par arrêté du 25 mai 2018, je vous avais mis en demeure de respecter les prescriptions applicables pour les installations que vous exploitez à la Roche-sur-Yon.

Après visite de contrôle par l'inspecteur des installations classées, les dispositions des articles 1 et 2 de l'arrêté de mise en demeure étant respectées, la mise en demeure est levée.

Je vous signale que conformément à l'article L.171-11 du code de l'environnement, cette décision peut être déférée au tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette - 44041 Nantes Cedex 01) ou par Télérecours citoyen –www.telerecours.fr. Le délai de recours est de deux mois à partir de la date de la notification de la décision.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,

*François Claude PLAISANT*  
Pour le Préfet,  
Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Vendée

François-Claude PLAISANT

Monsieur le Directeur de la S.A. ATLANTIC INDUSTRIE  
Rue Monge - ZA Acti'nord  
BP 65  
85002 LA ROCHE-SUR-YON cedex

*Copie au :*

- maire de LA ROCHE-SUR-YON
- chef de l'unité territoriale de La Roche-sur-Yon de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), inspecteur des installations classées